

N/REF : 13/03/2024 8H49 C:264542 I:30078
V/REF : CAHM 14051 1
V/Email reçu le Mercredi 13/03/2024 a 8H49

CCI 38G-FACTURATION
TSA N° 70005
code service : ETB100
69221 LYON CEDEX 02 FRANCE

SELON DEVIS N°

IMMEUBLE : AERODROME
GRENOBLE LE VERSOUD
38420 LE VERSOUD

St Martin-H, le 11 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : FOSSES/POMPES DE RELEVAGE CONTACT 0607836854

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4010037 du 31/01/2024 d un montant de
5190,00 € TTC

Donneur d'ordre : M. J.M. CHAVANT en

NATURE DU L'INTERVENTION :

Pompage et curage de fosse par procédé hydraulique.

MAINTENANCE DES 2 STATIONS DE RELEVAGE

- STATION DE RELEVAGE N1 SITUEE DANS LA ZONE PUBLIQUE ET DE L'AERODROME
- STATION DE RELEVAGE N2, DIT SNCF, VERS LE PASSAGE A NIVEAU A L'EXTERIEUR DE L'AERODROME

4 FOIS/AN

MAINTENANCE DES 4 POMPES DE RELEVAGE DES 2 STATIONS (2 POMPES/STATION)

1 FOIS/AN

ENTRETIEN DES ABORDS IMMEDIATS DES ESPACES VERTS DE LA STATION N2

3 FOIS/AN

TRAVAUX REALISER LE 22/03/2024, 18/06/2024, 30/10/2024 ET 16/01/2025

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'une pompe haute pression
200 l/mn de 0 a 200 bars, d'une cuve compartimentée de 6 M3, d'une pompe
a vide 1500 M3/heure, d'un bras d'aspiration télécommandé.

Aspiration du contenu de(s) fosse(s) (si nécessaire).

Curage par procédé hydraulique a haute pression des parois de(s) fosse(s).

Nettoyage de la fosse. Aspiration des boues.

Nettoyage du chantier en fin d'intervention (si nécessaire).

Transport en décharge du contenu de(s) fosse(s) et des boues (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
4,00	1/4 des inter devis	1081,25	4325,00
TOTAL H.T.			4325,00
T.V.A. a 20,00%			865,00
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>5190,00</u>

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN